

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 26 mars 2015

N° 2015- 08

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE
3 0 MARS 2015

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil quinze, le 26 mars à 10 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation : 18 mars 2015		

Présents : Mme RIOLS MM. ASTOUL, BONSAING, CAMBON, DAGEN, DONNADIEU, LAMOLINAIRE, LAVABRE, MOLLE et MOUCHARD.

Absents excusés : Mme MAGNANI, MM ALAZARD, ASTRUC, GARRIGUES, MARTY, et SAZY.

Assistaient à la séance : M CHANRION Communauté de Communes du Quercy Caussadais
Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015 (Budget principal et budget annexe)

Le Président rappelle que le projet de Budget Primitif 2015 s'inscrit dans le cadre des Orientations Budgétaires présentées lors de la réunion du 24 février 2015.

La présentation ci-après distingue les compétences traditionnelles et les compétences optionnelles transférées lesquelles obéissent à des règles de financement différentes.

Par ailleurs, le Budget Principal comporte pour la deuxième année un Budget Annexe se rapportant à l'exploitation de l'Unité de traitement des matières de vidange.

A) BUDGET PRINCIPAL

I. Les compétences traditionnelles relevant de l'ensemble des collectivités

A. Section de fonctionnement

1 – Opérations réelles

*** Dépenses**

Les principales dépenses réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 2 875 000 € de prestations de services (traitement des OM et tri des collectes sélectives),
- 116 050 € de fonctionnement des quais (dont 52 000 € de remboursement aux collectivités pour la mise à disposition partielle de service),
- 554 697€ de transports {carburants (200 000 €), entretien (100 000 €), personnel, assurances, ...},
- 239 500 € pour l'ensemble des autres dépenses communes (structure, assurances, télécommunication, ...),

- 65 860 € d'intérêts pour les emprunts relatifs à l'aménagement des quais et à la part résiduelle de l'emprunt affecté à l'acquisition des conteneurs pour déchetteries (couvert à parité par le Conseil Général et les collectivités bénéficiant du matériel),
- 40 000 € de dépenses imprévues de fonctionnement.

* Recettes

Les recettes réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 3 342 670 € de participations des collectivités adhérentes au titre du « traitement/transport » (annexe 1) établies sur la base des quantités prévisionnelles de déchets traités et transportés et du nouveau barème mis en place en 2013, actualisé en 2014 et reconduit pour 2015 lors de la réunion du 25 février dernier dans les conditions suivantes:
 - répercussion du coût de traitement des OMR : 79.90 €/tonne
 - répercussion du coût de tri des CS : 176.95 €/tonne
 - répercussion du coût de traitement des refus : 85.40 €/tonne
 - répercussion du coût de fonctionnement des quais de transfert (remboursement de mises à disposition, différentiel d'annuités restant à la charge du Syndicat, charges de fonctionnement, entretien du matériel, ...) établi de la façon suivante :

Total des charges annuelles pour les 5 quais

Tonnage total annuel OMR + CS transitant par les quais

Ce coût moyen est établi à 3.75 €/tonne pour 2015 (idem 2014).

- répercussion des coûts réels des transports avec les tarifs suivants pour 2015 (idem 2014) :
 - 14.75 €/tonne pour les OMR
 - 31.75 €/tonne pour les CS
- répercussion des charges de structure proportionnellement à la population de chaque collectivité et en fonction du niveau de compétences transférées après actualisation sur la base du coefficient annuel de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixé à 1.009 par la loi de Finances pour 2015 soit :
 - 1.018 €/habitant pour le 1^{er} niveau (compétences obligatoires traitement/transfert),
 - 1.527 €/habitant pour le 2^{ème} niveau (compétences obligatoires traitement/transfert + compétence optionnelle « déchèterie »),
 - 2.036 €/habitant pour le 3^{ème} niveau (totalité de la compétence « déchets ménagers »).
- 100 000 € de contribution du Conseil Général au fonctionnement de la structure,
- 90 000 € de produit de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) remboursé aux collectivités en N+1,
- 208 993€ de participation du Conseil Général pour l'annuité d'emprunt contracté pour l'aménagement des quais (provisoires et définitifs).

2 – Opérations d'ordre (dépenses)

Il s'agit de l'autofinancement de la section d'investissement pour l'ensemble des compétences (obligatoires et optionnelles) comprenant 262 415.71 € de dotation aux amortissements et 346 804.19 € de virement à la section d'investissement.

B. Section d'investissement

La section d'investissement est constituée des reports et des inscriptions nouvelles :

* Les reports (opérations réelles) :

Pour le BP 2015, les restes à réaliser concernent :

* Dépenses : 826 237 €

dont notamment :

- le renouvellement de matériel de transport (3 porteurs poly-bennes 26 T)
480 405 €

- le solde de l'opération d'aménagement de l'Unité de traitement des matières
de vidange : 75 214 €

* Recettes : 253 954 €

Il s'agit exclusivement, comme en 2014, du solde de subvention restant à percevoir
de l'Agence de l'Eau et du FEDER pour l'Unité de traitement des matières de vidange.

* Les inscriptions budgétaires 2015 :

1 – Opérations réelles

* Dépenses

Les inscriptions 2015 concernent :

- le remboursement de capital d'emprunts (quais, matériel, ...) : 298 102 €
- le renouvellement partiel du parc de conteneurs métalliques : 65 000 €
(cf Orientations Budgétaires)

* Recettes

Il s'agit :

- pour 261 240 € de FCTVA sur les opérations réalisées en 2013,
- pour 60 000 € de produit de cession des véhicules Poids Lourds renouvelés
conformément au marché correspondant.

3 – Opérations d'ordre

Il s'agit des opérations équivalentes aux dépenses de la section de fonctionnement :

- 262 415.71 € de dotations aux amortissements provenant de la section de
fonctionnement,
- 346 804.19 € de virement provenant de la section de fonctionnement.

II. Les compétences optionnelles transférées et les opérations particulières

Concernant les dépenses des compétences optionnelles (déchèteries), celles-ci comprennent
entre-autres les dépenses de transfert effectuées en régie directe avec les moyens du Syndicat et
répercutées selon le barème suivant adopté en 2013 et reconduit pour 2014 et 2015 :

- Forfait par enlèvement d'une benne et dépôt dans un rayon de 0 à 5 km :	20 €
- Forfait par enlèvement de 2 bennes et transport dans un rayon de :	
- 5 à 25 km.....	65 €
- 25 à 50 km.....	95 €
- 50 à 75 km.....	130 €
- 75 à 100 km.....	160 €

A. Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

- * En dépenses (1 234 015 €) :
 - 961 383 € pour la collecte
 - 272 632 € pour la déchèterie.

- * En recettes : (1 234 015 €)
 - 187 175 € pour la collecte,
 - 41 024 € pour la déchèterie,
 - 211 629 € d'excédent reporté de 2013,
 - 788 402 € de participation de la Communauté de Communes propre aux compétences optionnelles équilibrant l'ensemble des dépenses et recettes (fonctionnement, investissement et reports),
 - 5 785 € de FCTVA sur les investissements réalisés en 2012 (acquisition de matériel).

B. SMEEOM de la Moyenne Garonne

Il s'agit, pour cette collectivité en 2015 :

- de la déchèterie de Montaiqu (compétences optionnelles transférées),
- des déchèteries de Beaumont et Lavit (compétences optionnelles transférées).

* Déchèterie de Montaiqu

Dépenses :

- 26 044 € en investissement (amortissement emprunt),
- 81 615 € en fonctionnement (dont 12 056 € d'intérêts d'emprunt).

Total dépenses : 107 659 €

Recettes :

- 19 049 € de contribution du Conseil Général,
- 71 929 € de contribution spécifique du SMEEOM (Communauté de Communes du Pays de Serres),
- 8 000 € de produits divers,
- 8 681 € de résultat reporté.

Total recettes : 107 659 €

* Déchèteries de Beaumont et Lavit

Dépenses :

- 24 258 € en investissement (amortissement emprunt),
- 207 091 € en fonctionnement (dont 24 093 € d'intérêts),

Total dépenses : 231 349 €

Recettes :

- 20 919 € de contribution du Conseil Général aux investissements,
- 19 000 € de produits divers,
- 18 044 € d'excédent reporté,
- 173 386 € de contribution spécifique du SMEEOM (Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise).

Total recettes : 231 349 €

C. Communauté de Communes du Quercy Caussadais

* Décharge de Réalville

- Dépenses :	
- annuités d'emprunt :	25 016 €
- provision pour travaux d'entretien et suivi de la décharge :	5 695 €
	<hr/>
Total dépenses :	30 711 €
- Recettes :	
- contribution du Conseil Général :	16 517 €
- excédent de fonctionnement reporté :	6 694 €
- contribution spécifique de la Communauté de communes du Quercy Caussadais :	7 500 €
	<hr/>
Total recettes :	30 711 €

* Déchèteries

1) Fonctionnement

Septfonds, Molières, Montpezat et Caussade

- Dépenses :	
- annuité d'emprunt :	97 574 €
- fonctionnement : (charges d'exploitation+personnel)	353 099 €
- quote part achats en 2008 de 19 conteneurs pour déchèteries :	3 512 €
	<hr/>
Total dépenses :	454 185 €
- Recettes :	
- contribution du Conseil Général sur investissement :	30 812 €
- participation provisionnelle SIEEOM Sud Quercy pour utilisation déchèterie de Molières :	4 000 €
- produits de gestion et divers :	29 400 €
- contribution Communauté de Communes du Quercy Caussadais :	350 738 €
- résultat 2014 reporté :	39 235 €
	<hr/>
Total recettes :	454 185 €

D. Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

* Déchèteries de Lexos et Parisot

- Dépenses :	
- annuité de l'emprunt transféré :	36 275 €
- fonctionnement : (charges d'exploitation+personnel)	123 299 €
- quote part achats de 14 conteneurs en 2008 :	2 596 €

Total dépenses : 162 170 €

- Recettes :	
- contribution du Conseil Général sur investissement :	18 738 €
- produits de gestion et autres produits :	14 600 €
- contribution spécifique : Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :	112 294 €
- résultat 2014 reporté :	16 538 €

Total recettes : 162 170 €

E. Autres compétences particulières

Gestion de la plateforme bois

- Dépenses : 82 884 € (dont 74 200 € d'annuités d'emprunt)
- Recettes : 82 884 € (dont 41 130 € de subvention en annuités du Conseil Général)

B) BUDGET ANNEXE

Gestion de l'Unité de traitement des matières de vidange

Le Président rappelle que la gestion de cet équipement fait l'objet d'un Budget Annexe propre à l'activité.

Pour 2015, le Budget Annexe s'élève à 152 757.52 € en dépenses et recettes :

- Dépenses :
 - 81 450 € de remboursement au Budget principal correspondant à la prise en charge de la part correspondante d'annuités d'emprunt,
 - 15 000 € de charges de personnel (convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes - gestion , encadrement),
 - 56 307.52€ de charges de fonctionnement (électricité, assurance, analyses, entretien des installations, ...).

- Recettes :
 - 76 000 € de subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau (au titre de la convention d'expérimentation),
 - 76 000 € de produit de gestion (redevances, ...),
 - 757.72 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2014.

* *
*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Primitif 2015 (Budget Principal),
- d'adopter le montant des contributions des collectivités membres selon les états figurant en annexes au présent rapport,
- d'adopter le Budget Primitif 2015 concernant le Budget Annexe « Unité de traitement des matières de vidange ».

**PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE**

3 0 MARS 2015

Fait et délibéré le 26 mars 2015

Le Président,

Jean CAMBON



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

PARTICIPATIONS 2015 Traitement/Transports (hors sur-tri des plastiques)

Collectivités	Pop 2014	Nature déchets	Rappel 2014		Tonnages prévisionnels 2015			Participation prévisionnelle brute 2015			Participation aux charges de structure	Régularisation 2014	Produit JRM 2014 à déduire	Participation prévisionnelle 2015
			Tonnages prévisionnels	Tonnages réels	Traitement	Transport	Prestations marchés (TVA à 10%)	Dépenses quais de transfert (1)						
					Traitement	Transport	Traitement	Transport en régie directe						
CdC Quercy Caussadais	20 032	OM	5800	5 792	5800	5 800	463 420	85 550						
		CS	1175	1 177	1200	1 200	212 340	38 100						
		refus	200	225	225		19 215							
		Total	6975	6 969	7000	7 000	694 975	123 650	26 250	30 591	1 693	24 145	853 014	
CdC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	7 928	OM	2135	2 067	2130	2 130	170 187	31 418						
		CS	575	543	565	565	99 977	17 939						
		refus	132	118	132		11 273							
		Total	2710	2 610	2695	2 695	281 437	49 356	10 106	12 107	-14 181	8 868	329 957	
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	15 842	OM	4300	3 970	4300	4 300	343 570	63 425						
		CS	960	888	960	960	169 872	30 480						
		refus	163	136	163		13 920							
		Total	5260	4 858	5260	5 260	527 362	93 905	19 725	32 257	-48 361	18 497	606 391	
SIEEOM Sud Quercy	13 600	OM	3075	2 928	3075	0	245 693	0						
		CS	610	570	610	0	107 940	0						
		refus	122	111	122		10 419							
		Total	3685	3 498	3685	0	364 051	0	0	13 846	-19 665	7 142	351 090	
SMEEOM Moy. Garonne (*)	33 469	OM	7760	7 760	7830	7 830	625 617	115 493						
		CS	2030	1 914	1980	1 980	350 361	62 865						
		refus	376	351	376		32 110							
		Total	9790	9 674	9810	9 810	1 008 088	178 358	36 788	41 451	-26 309	36 158	1 202 217	
TOTAL GENERAL	90 871	OM	23 070	22 517	23135	20 060	1 848 487	295 885						
		CS	5 350	5 092	5315	4 705	940 489	149 384						
		refus	993	941	1018		86 937							
		Total	28 420	27 609	28450	24 765	2 875 913	445 269	92 869	130 252	-106 823	94 810	3 342 669	

(*) compétence facultative "déchèterie" pour CCMPs et CCLOMA
 (1) dont 51 750 € de remboursement de "mises à disposition partielle de service"

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES POUR L'ANNEE 2015

TABLEAU RECAPITULATIF

Collectivités	Participation au titre du traitement / transport	Participation au titre des compétences optionnelles transférées	Autres participations spécifiques		Contributions totales
			Nature	Montant	
CdC Quercy Caussadais	853 014	350 738	Décharge de Réalville Frais identification déchets (a)	7 500 684	1 211 936
CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	329 957	112 294	TX voirie quais (2 253 €) Transport plastiques agricoles	2 253 260	444 764
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	606 391	788 402			1 394 793
SIEEOM Sud Quercy	351 090	0	Part déchèterie Molières Opération EEECT (*)	4 000 0	355 090
SMEEOM Moyenne Garonne	1 202 217	245 315 <i>dont :</i> Cdc Lomagne: 173 386 Cdc QPS : 71 929	Frais identification déchets (a) Opération EEECT (*)	684 0	1 448 216
TOTAL	3 342 669	1 496 749	-	15 381	4 854 799

(*) EEECT : Expérimentation Extension Consigne de Tri des plastiques (convention Eco-Emballages)

(a) : recherche et identification déchets (APAVE)